RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CIO – Centre d'information et d'orientation
ANNEMASSE - Académie de Grenoble

Lettre aux parents

Votre enfant est en 3ème, cette année est celle des premiers choix d'orientation. L'orientation comporte deux aspects différents :
- L'un relève d'une démarche personnelle. C'est l'élaboration d'un projet (on parle d'orientation tout au long de la vie),
- L'autre aspect est institutionnel. Ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis. Ce document vous permettra d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation

L'ELABORATION D'UN PROJET NECESSITE

De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les métiers et secteurs professionnels
- Les procédures d'orientation et d'affectation

De repérer

- Ses intérêts, ses goûts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail…
- Le type d'études qui conviendrait (par voie scolaire ou en apprentissage, générale et technologique ou professionnelle…)
- Les disciplines qui attirent et/ou dans lesquelles on réussit

APRES LA 3EME

Votre enfant devra choisir entre une :

- **Seconde générale et technologique** en lycée d'enseignement général et technologique
- **Seconde professionnelle** (Bac Professionnel), en lycée professionnel ou en CFA (Centre de Formation pour Apprentis)
- **1ère année de CAP**, en lycée professionnel ou au CFA

Ce choix sera étudié par le conseil de classe. Les évaluations des enseignants permettront au chef d'établissement, en fin d'année, de formuler une décision d'orientation.

ACTIONS PREPARATOIRES AUX CHOIX D'ORIENTATION

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, une réflexion et des **démarches individuelles** sont nécessaires :

- Participer aux journées portes ouvertes et/ou mini stages en lycée
- Consulter des documents ou sites sur les formations et métiers ; consulter les sites des établissements
- Participer à des forums ou visioconférences
- S'informer sur les métiers en rencontrant des professionnels du secteur si possible
- Rencontrer un psychologue de l'Education Nationale si besoin

En complément, des actions sont organisées **au collège** tout au long de l'année :

- Séances dédiées à l'orientation en heure de vie de classe,
- Soirée d'information à destination des parents (le lundi 13 novembre 2023 à 18h),
- Séquence d'observation en entreprise (stage) en janvier 2024,
- Tables rondes (janvier / février 2024),
- Forum post 3ème à Thonon
- Distribution d'une brochure « *Après la 3ème* » (prévue en février 2024),
- Entretiens individuels avec la psychologue de l'Education Nationale du collège

2023/2024

SCHEMA DES ETUDES APRES LA 3EME

Légende :
Poursuite d'études possibles.....▶ Poursuite logique ⟶

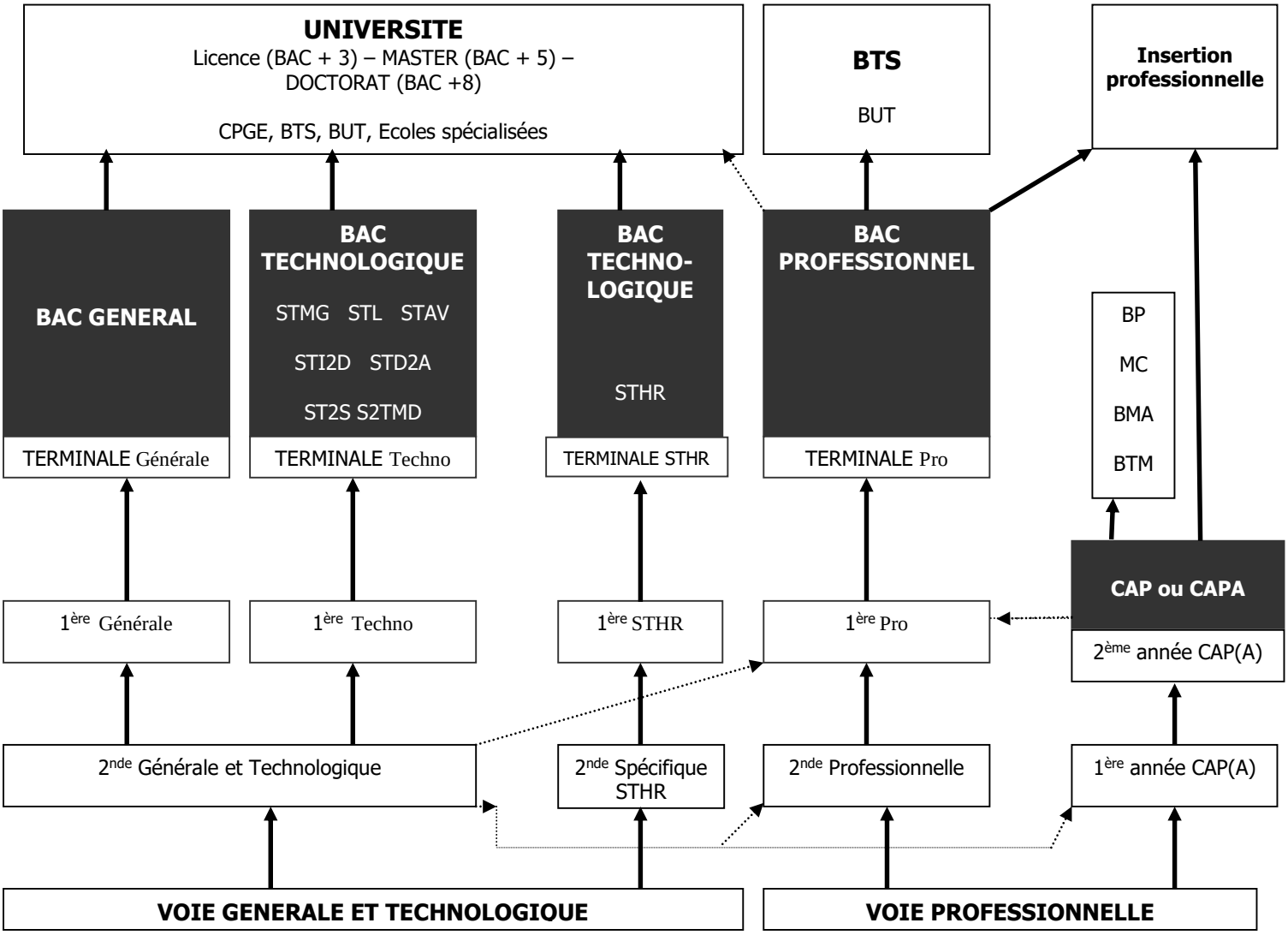

CLASSE DE 3ème

BMA	**B**revet des **M**étiers d'**A**rts
BP	**B**revet **P**rofessionnel
BTM	**B**revet **T**echniques des **M**étiers
BTS	**B**revet de **T**echnicien **S**upérieur
CAP	**C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle
CAPA	**C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle **A**gricole
CPGE	**C**lasse **P**réparatoire aux **G**randes **E**coles
BUT	**B**achelor **U**niversitaire de **T**echnologie
MC	**M**ention **C**omplémentaire
STMG	**S**ciences et **T**echnologies du **M**anagement et de la **G**estion
STL	**S**ciences et **T**echnologies de **L**aboratoire
STAV	**S**ciences et **T**echnologies de l'**A**gronomie et du **V**ivant
STI2D	**S**ciences et **T**echnologies de l'**I**ndustrie et du **D**éveloppement **D**urable
STD2A	**S**ciences et **T**echnologies **D**esign et **A**rts **A**ppliqués
ST2S	**S**ciences et **T**echnologies de la **S**anté et du **S**ocial
S2TMD	**S**ciences et **T**echniques du **T**héâtre, de la **M**usique et de la **D**anse
STHR	**S**ciences et **T**echnologies de l'**H**ôtellerie et de la **R**estauration

2023/2024

LES PROCEDURES DE L'ORIENTATION

L'orientation dépend des décisions d'orientation lors du conseil de classe du 3ème trimestre.

EN JANVIER, vous serez conviés par le collège pour **les tables rondes** avec le principal du collège, le professeur principal et la psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant.

EN FEVRIER, vous devrez formuler des **vœu(x) provisoire(s) d'orientation** sur le Service en Ligne Orientation **(SLO)** grâce à votre compte Educonnect**.**

Les 3 voies d'orientation sont :

- **La 2nde générale et technologique (2nde GT)**
- **La 2nde professionnelle (2nde pro)**
- **La 1ère année de CAP**

EN MARS, le conseil de classe du 2ème trimestre émet un **avis provisoire d'orientation** en réponse à vos souhaits. Vous devrez le consulter et en accuser réception sur le SLO.

EN MAI, vous saisissez dans le SLO vos **vœux définitifs d'orientation**.
Attention aux dates d'ouverture et de fermeture du serveur

EN JUIN, le conseil de classe étudie vos demandes définitives et **fait une proposition d'orientation**
Connectez-vous au SLO pour consulter cette proposition et donner votre réponse :
- En cas d'accord, la proposition **devient une décision d'orientation**
- En cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), vous rencontrerez le chef d'établissement. Si le désaccord persiste, vous aurez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

LES PROCEDURES DE L'AFFECTATION

L'affectation est la démarche de demander une place pour votre enfant dans une formation et un établissement.

L'affectation des élèves dans les établissements publics et privés sous contrat dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET).

Dans de nombreuses formations (notamment en voie professionnelle), les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place.

Il est **donc essentiel de formuler plusieurs vœux** et de les hiérarchiser.

(L'an passé chaque élève pouvait formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie)

EN MAI : Vous devrez saisir l'ensemble des vœux de votre enfant grâce au **Service en Ligne Affectation (SLA)** :

Pour les **établissements publics** l'affectation dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET). Les critères pris en compte sont les compétences du socle commun et les moyennes des différentes disciplines.

Pour les **établissements privés**, les vœux doivent également être saisis dans le SLA. Il vous appartient de faire les démarches. Il est prudent de contacter l'établissement souhaité **dès le mois de décembre** et de participer aux journées portes ouvertes. Les établissements sont libres de leurs critères de sélection.

Pour suivre une **formation en apprentissage** dans un CFA, vous devez trouver une entreprise. Il est conseillé de chercher **dès le mois de janvier** et de prendre contact avec le CFA. Ce choix devra être saisi sur le SLA.

L'INSCRIPTION

Dès que vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un établissement, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent grâce au Service en Ligne Inscription

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de l'affectation obtenue !

SE DOCUMENTER, S'INFORMER

ONISEP

https://www.onisep.fr/

L'ONISEP propose une collection de brochures d'informations sur les études et les métiers. Celles-ci sont consultables au CDI de votre collège, au CIO et en **version numérique après connexion sur l'ENT du collège** (ONISEP services dans l'onglet ressources numériques)

https://www.nouvelle-voiepro.fr/
https://www.onisep.fr/pres-de-chez-vous

BROCHURE POST 3ème

Votre enfant sera destinataire (février 2024) d'un guide « *Après la 3ème* » qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.

La brochure de la rentrée 2023 est consultable ici :
https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/publi/guide-apres-la-3e-academie-de-grenoble/

Autres sites Internet utiles

https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee
https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/que-faire-apres-la-troisieme-12506
https://www.education.gouv.fr/

https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/

https://www.cma-hautesavoie.fr/

La rubrique orientation sur le site du collège :

https://baschablais-douvaine.ent.auvergnerhonealpes.fr/vie-de-l-etablissement/infos-orientation-infos-metiers/

RENCONTRER UN PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

➲ **Au collège,** une permanence est assurée par :

Mme TAPPONNIER, psychologue de l'Education Nationale, le **lundi.**

Pour prendre rendez-vous, adressez-vous à M Morel, CPE

➲ **Au lycée professionnel du Chablais à Thonon**

Une permanence délocalisée du CIO est assurée le lundi après-midi et le mercredi en période scolaire.

Les RDV sont à prendre auprès du CIO d'Annemasse

☎ **04 50 38 15 23** ou **07 77 85 35 50**

➲ **Au CIO (Centre d'Information et d'Orientation)**

Situé au 14 avenue du Général de Gaulle **à Annemasse** (face au lycée Jean Monnet)

Uniquement sur RDV

Ouvert du lundi au vendredi (même pendant les vacances scolaires) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

☎ **04 50 38 15 23** ou **07 77 85 35 50**

LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

- ✓ Ils travaillent en étroite collaboration avec le chef d'établissement et les équipes éducatives
- ✓ Ils contribuent au suivi des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire.
- ✓ Ils participent, en relation avec les familles, à l'élaboration et à la réalisation des projets scolaires et professionnels des élèves.
- ✓ Ils accompagnent les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire.
- ✓ Ils contribuent à l'information sur les parcours de formation, les diplômes, les métiers…
- ✓ Ils reçoivent sur rendez-vous au collège ou au CIO, les jeunes et les familles qui en font la demande.